

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

Place du Théâtre – BP 829
85821 La Roche-sur-Yon
Tel : 02-51-47-47-47

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

1 AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET D'UNE AVANCE REMBOURSABLE À LIGER FONCIER POUR L'ENTREPRISE GAEC BLN

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La SAS LIGER FONCIER dont la Chambre d'agriculture, la FRSEA, les jeunes agriculteurs des Pays de la Loire et la SAFER sont constituants, permet de porter temporairement du foncier agricole et bâti sur 15 ans maximum afin de faciliter l'installation, la transmission et la reprise d'entreprises agricoles.

Le premier portage vendéen qui bénéficierait de ce dispositif est le GAEC BLN en cours de création porté par 2 jeunes agriculteurs.

Ce GAEC projette de reprendre une exploitation laitière sur la commune de Mouilleron le captif (45 vaches laitières) dont une partie de la production sera à terme transformée et commercialisée en vente directe.

L'ensemble du bien foncier et immobilier comprend :

- 28,81 ha de parcelles exploitées à acheter
- 75,82 ha à louer

- une stabulation de vaches laitières, une stabulation de génisses, une salle de traite, une nurserie et des annexes

Ces jeunes agriculteurs sollicitent LIGER FONCIER pour le portage temporaire du foncier et des bâtiments d'exploitation.

LIGER Foncier demande à La Roche-sur-Yon Agglomération une aide à l'immobilier d'entreprise pour le projet de ces jeunes agriculteurs. A terme le GAEC BLN fera l'acquisition de l'ensemble de l'exploitation agricole.

Cette aide à l'immobilier d'un montant de 93 550 € à la SAS LIGER FONCIER pour soutenir le projet immobilier du GAEC BLN se ferait sous la forme d'une subvention pour 20 000€ et 73500€ sous la forme d'une avance remboursable. Il est proposé au Conseil de se prononcer favorablement pour la mise en place de ce dispositif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL 2024 - COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés depuis 2016. Elle a modifié le Code du Travail en élargissant les possibilités d'ouverture des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an, par décision du Maire après avis du Conseil d'Agglomération et du Conseil Municipal.

Après consultation des associations et groupements des commerçants de La Roche-sur-Yon et demande d'avis des organisations syndicales et patronales représentatives, il est proposé une liste de 10 dimanches dérogatoires en 2024.

**QUESTION ADOPTEE PAR,
35 voix POUR**

9 voix CONTRE : Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Patrice GABORIT, Madame Isabelle CAMAND, Madame Marie-Claude MOREAU, Monsieur Guy BATIOT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY.

3 CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DU PARKING DU COMPLEXE SPORTIF LES NOUETTES SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF EN VUE DE LA RÉALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR OMBRIERES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, La Roche-sur-Yon Agglomération définit ses objectifs stratégiques et opérationnels au travers de son programme d'actions. A cet effet La Roche-sur-Yon Agglomération et la SEM Vendée Energie producteur local d'énergies renouvelables créée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Vendée (SyDEV), se sont rapprochées car elles ont constaté l'intérêt commun dans le développement conjoint de projets de production d'énergie renouvelable. La mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable sur une partie du parking des Nouettes sur la commune de Mouilleron-le-Captif répond pleinement à ces orientations. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention de transfert de gestion du parking de cet équipement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE LA TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE LAËNNEC SITUÉE SUR LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON EN VUE DE LA RÉALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, La Roche-sur-Yon Agglomération définit ses objectifs stratégiques et opérationnels au travers de son programme d'actions. A cet effet La Roche-sur-Yon Agglomération et la SEM Vendée Energie producteur local d'énergies renouvelables créée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Vendée (SyDEV), se sont rapprochées car elles ont constaté l'intérêt commun dans le développement conjoint de projets de production d'énergie renouvelable. La mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable sur la toiture du groupe scolaire Laënnec à La Roche-sur-Yon répond pleinement à ces orientations. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention de transfert de gestion de cet équipement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Conformément à l'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales, La Roche-sur-Yon Agglomération présente un rapport, commun avec la Ville, sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des 3 piliers environnemental, social et économique caractérisant le développement durable. Il est proposé au Conseil de prendre connaissance de ce rapport en amont du débat d'orientation budgétaire.

PREND ACTE

6 TARIFS 2024 DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le service public communautaire d'assainissement collectif est géré via par un contrat de délégation de service public (traitement des eaux usées de la station d'épuration de Moulin Grimaud) et un marché public de prestation de service. Il est proposé au Conseil d'approuver les tarifs pour l'année 2024.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7 TARIFS 2024 DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) fonctionne avec un budget annexe, équilibré par des redevances en contrepartie du service rendu. Il est proposé au Conseil d'approuver les différentes redevances forfaitaires pour les contrôles sur les nouveaux dispositifs, sur l'ensemble des dispositifs existants et sur les dispositifs existants incluant les cas de vente.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8 RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au Conseil de prendre acte du Rapport Social Unique 2022 de La Roche-sur-Yon Agglomération.

PREND ACTE

9 CONVENTION PORTANT ADHESION DE LA ROCHE-SUR-AGGLOMERATION AU SOCLE COMMUN DE PRESTATIONS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La Roche-sur-Yon Agglomération peut bénéficier de différentes prestations, regroupées au sein d'un socle commun de compétences, réalisées par le Centre de Gestion de la Vendée (CDG85) pour le compte de collectivités ou établissements non affiliés. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 DÉSIGNATIONS D'ÉLUS DANS DIFFÉRENTS ORGANISMES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil communautaire de mettre à jour les désignations des élus communautaires dans divers organismes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 SCHÉMAS RÉGIONAUX D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) - MISE EN PLACE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DES PAYS DE LA LOIRE

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

La loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, a instauré la mise en place de la Conférence Régionale de Gouvernance (CRG) dans le cadre des travaux de modification des SRADDET suite à la loi Climat et Résilience d'août 2021.

Le Conseil Communautaire est appelé à émettre un avis sur la composition de cette conférence.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 Absentions : Guy BATIOT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY.

12 ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La commune de La Roche-sur-Yon sollicite, au titre de l'enveloppe globale de fonds de concours modes doux, une participation de l'Agglomération pour l'aménagement de stationnements vélos. Il est proposé au Conseil d'accéder à cette demande.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 DEMANDE DE DÉROGATION À LA FRÉQUENCE HEBDOMADAIRE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Rapporteur : Madame Alexandra Gaboriau

La réduction de la fréquence hebdomadaire de collecte des ordures ménagères résiduelles est considérée comme un axe majeur d'évolution pour répondre aux objectifs d'efficacité du service. Cette solution répond également aux attentes des Agglo-Yonnais de disposer d'un service plus en adéquation avec leurs usages.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à déposer une demande après du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 CONTRAT DE CONCESSION POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA RECYCLERIE - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE CONCESSION

Rapporteur : Madame Alexandra Gaboriau

Il est proposé au Conseil de retenir le groupement ASSOCIATION ENVIE ERG / ASSOCIATION LES CHANTIERS DU REEMPLOI et de lui confier le contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée à compter du 1er janvier 2024.

Il appartient au Conseil d'agglomération de se prononcer sur cette proposition au vu :

- d'une part, du rapport de la Commission de délégation de service public présentant la liste des candidats admis à présenter une offre et l'analyse des propositions de celle-ci ;

- d'autre part, du rapport du Président présentant les motifs de son choix et l'économie générale du projet de contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 FOURNITURE ET INSTALLATION DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE AÉRIENNES ET ENTERRÉES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Rapporteur : Madame Alexandra Gaboriau

La Roche-sur-Yon Agglomération assure la gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Pour assurer cette gestion des déchets, La Roche-sur-Yon Agglomération a mis en place des conteneurs d'apport volontaire. Les marchés de fourniture de colonnes arrivant à échéance, une nouvelle procédure a été lancée. Il s'agit ici pour le Conseil d'autoriser la signature de ces nouveaux marchés.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 **RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITE FEMMES-HOMMES**

Rapporteur : Madame Angie Leboeuf

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 et du décret n°2015-761 du 24 juin 2015, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce dernier doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport 2023 concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement des collectivités concernées (à savoir les agents et élus de l'Agglomération et la ville) ainsi que les politiques qu'elles mènent sur son territoire vis-à-vis de ses habitants.

Selon les thématiques abordées, il concerne la période septembre 2022 à août 2023 ou l'année 2022. Il est proposé au Conseil d'en prendre acte.

PREND ACTE

17 **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - BUDGET 2024**

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil Communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ainsi, il est proposé au Conseil de débattre de ce rapport.

PREND ACTE

18 **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES ESPACES NATURELS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

La Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, la commune de Venansault et la commune de Landeronde ont des besoins similaires en matière d'entretien des espaces verts et des espaces naturels dans des domaines variés. Il est ainsi proposé au Conseil de constituer un groupement de commandes et de lancer une procédure d'appel d'offre pour les 6 lots.

QUESTION ADOPTEE PAR,

39 voix POUR

5 voix CONTRE : Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY.

19 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

La présente délibération a pour objet l'autorisation de signature des avenants sur les marchés suivants :

- Marché A20053 - Fourniture de sacs pour la collecte des déchets recyclables - Avenant 2 ;
- Marché A20058 - Distribution de sacs pour la collecte des déchets recyclables - Avenant 2 ;
- Marché A15-025 - Gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération - Lot n° 3 : Maintenance du Parc de Bacs / Fourniture de Bacs - Avenant 1 ;
- Marché G22027 - Acquisition de fournitures et petits matériels de bureau - Avenant 1 ;
- Marché G21026 - Acquisition de vêtement de travail et d'équipements de protection individuelle - Avenant 3 ;
- G22012 - Fourniture de mobiliers administratifs - Lots 1 et 2 - Avenants.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20 CONVENTION ENTRE L'ÉTAT, PÔLE EMPLOI ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION - MISE EN OEUVRE D'UN ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Depuis 3 ans, La Roche-sur-Yon Agglomération s'est engagée dans l'Insertion par l'Activité Economique. Par cette convention, l'Etat agréé, pour 3 ans, La Roche-sur-Yon Agglomération à porter une action Atelier et Chantier d'Insertion. Il est proposé au Conseil communautaire d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21 GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET MISSION D'ASSISTANCE À LA RÉALISATION D'OPÉRATIONS DE SÉDENTARISATION ET DE SÉCURISATION DES SITUATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur François Gilet

Il est proposé au Conseil d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre 2023 d'attribuer le marché de gestion des aires d'accueil des gens du voyage à ACGV SERVICES (17000 - LA ROCHELLE), sur la base d'un forfait annuel de 149 964,00 € HT pour la gestion des aires (mission principale), d'un forfait de 6 802,00 € HT pour l'accompagnement d'une famille et d'un forfait de 2 110,00 € HT pour l'assistance à la réalisation d'opérations de sécurisation des situations (missions secondaires).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211.10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES